

Plan de formation 2011 de la direction générale des patrimoines

Présentation du plan formation

Le département de la formation scientifique et technique a axé son activité en lien avec chacun des services de la direction générale à la présentation autour d'une offre de formation renouvelée et actualisée. Il s'est attaché à définir les grands axes thématiques de formations qui conduiront son activité durant l'année 2011, à travailler à la présentation d'une offre transversale sans pour autant déséquilibrer les formations spécifiques métiers.

Le présent plan de formation est le premier de la direction générale. Il comporte près de 130 actions de formations dont 32 stages nouveaux, pour environ 160 sessions de stages.

Les formations transversales

Le département de la formation scientifique et technique s'est efforcé, depuis sa constitution, de travailler à une offre de formation 2011 décloisonnée, favorisant dans un contexte nouveau, les actions de formation ayant pour objectif l'acquisition d'une culture transversale à travers le traitement commun des problématiques patrimoniales.

Ainsi 45 actions de formations dites transversales seront proposées aux agents de la direction générale des patrimoines ; elles représentent le poste le plus important en comparaison des formations métiers sectorielles. Ces formations intersectorielles, nouvelles, doivent favoriser, développer, nourrir les échanges entre les publics des métiers différents, au contact de réflexions, méthodes, et des « bonnes pratiques » issues des différents métiers. Ce sont soit des stages généraux soit, pour chaque grande thématique, des stages déjà existants élargis à d'autres publics ou des stages nouveaux devant provoquer échanges d'idées et de pratiques sur des sujets communs.

Les formations métiers

Les formations spécifiques délivrées dans le cadre de chaque domaine métier sont conçues dans le but de respecter les pratiques concrètes, et tous les aspects règlementaires et autres, particuliers à chacun d'eux. On y trouvera traditionnellement des stages de base jusqu'à des stages « pointus », s'adressant des personnels débutants jusqu'à ceux ayant besoin de perfectionnement et de mise à niveau de leurs connaissances et pratiques.

Trois axes principaux du plan 2011-formations prioritaires

- le renforcement des compétences juridiques et des procédures règlementaires

La bonne maîtrise des procédures juridiques et l'application du code du patrimoine demeurent à l'évidence un enjeu fondamental pour la direction générale des patrimoines et des services déconcentrés ; c'est, sur ce thème, 20 formations qui seront inscrites au plan 2011.

Il convient de noter d'une façon générale que la majeure partie des formations proposées, si elles ne sont pas à proprement classées dans la rubrique thématique « formations juridiques » comportent des rappels liés aux procédures et à la réglementation. C'est en ce sens une préoccupation permanente de l'activité du département.

- un appui particulier aux formations liées à la sûreté et à la sécurité du patrimoine

Sur ce thème et en application du plan d'action pour la sécurité du patrimoine, l'enjeu est suffisamment important pour conditionner une part importante de l'activité du département. 20 formations sont donc inscrites dans le plan 2011.

-prise en compte des directives nationales d'orientation et des besoins métiers exprimés par les services

Afin de contribuer à la cible nationale de 15 % des crédits consacrés aux crédits d'entretien et de réparation des bâtiments, les formations à la réalisation d'un état sanitaire du bâti seront amplifiées en 2011 avec 4 sessions inscrites au plan de formation. Il en va de même pour l'action 2 concernant la politique de labellisation qui fera l'objet d'un stage spécifique.

L'objectif général d'amélioration de la conservation des patrimoines est un élément constitutif important du présent plan puisqu'il concentre une trentaine d'actions de formation sous la rubrique « conservation et restauration des fonds, des collections et du patrimoine. ». On y traitera des sujets transversaux sur la conservation préventive comme d'autres spécifiques aux programmes de travaux d'entretien des monuments historiques, de qualité architecturale, des espaces protégés, de chantier des collections, etc.

Toujours en s'appuyant sur les recommandations de la directive nationale d'orientation du programme 175, il faut citer les formations qui seront consacrées au récolement décennal dans les musées et à la gestion des prêts des œuvres. Un accent particulier sera aussi mis sur les questions relatives à l'accueil des publics et à l'ouverture des établissements et des musées aux personnes en situation de handicap. Au chapitre du patrimoine archivistique et documentaire, les formations liées à la numérisation des fonds et à la normalisation des pratiques de traitement documentaire seront ouvertes aux secteurs patrimoniaux dans leur ensemble. L'effort portera sur la poursuite de l'apprentissage des questions relatives à la gestion des archives, leur cycle de vie et de traitement, l'archivage électronique.

L'ambition de ce plan de formation est double : répondre aux besoins d'acquisition de savoirs théoriques et pratiques des agents de toutes catégories ; les accompagner en période de changement et de mutations en permettant la réflexion sur les évolutions juridiques, technologiques... de nos métiers.